

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
DE GRENOBLE

DATE : 05/05/95
N° DE DEPOT : 2272
R.C.S. GRENOBLE : 311 903 496
N° DE GESTION: 77 B 0538

BORDEREAU INPI -DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

-----Nom et adresse de la Société -----
BUIRON BRET MAGNIN ET AS
SOCIES
4 VALERIEN PERRIN (R PAU
38170 SEYSSINET

Nous soussigné greffier du Tribunal de Commerce de GRENOBLE avons déposé à la date ci-dessus au rang de nos minutes :

PV d'assemblée du 23/12/93

concernant la Société désignée ci-dessus et dont l'objet est le suivant:

Changement de commissaire aux comptes

"BUIRON BRET MAGNIN ET ASSOCIES"
S.A. au capital de 8 018 040 F
La Tuilerie II
4, rue Paul Valérien Perrin
38170 - SEYSSINET PARISSET
R.C.S. GRENOBLE B 311 903 496

*

79

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
CONVOQUEE EXTRAORDINAIRE

TRIBUNAL DE COMMERCE
- 5 MAI 1995
GRENOBLE

(Séance du 23 décembre 1993)

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE VINGT TREIZE
Le vingt trois décembre à 18 Heures,

Les actionnaires de la société anonyme "BUIRON BRET MAGNIN ET ASSOCIES", au capital de 8.018.040 F divisé en 7.356 actions de 1.090 F, dont le siège est à SEYSSINET PARISSET (38170) La Tuilerie II, 4, rue Paul Valérien Perrin se sont réunis audit siège en assemblée générale ordinaire, à la suite de la convocation qui leur a été faite par le conseil d'administration.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée à leur entrée par les actionnaires présents.

Monsieur Bernard BUIRON, président du conseil d'administration, préside la séance.

Monsieur Alain BRET et Monsieur Joël MAGNIN les deux actionnaires présents et acceptants, représentant le plus grand nombre de voix, sont appelés aux fonctions de scrutateurs.

Monsieur Frédéric GRANIER est désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur le Président après avoir constaté la composition du bureau, communique à l'assemblée la feuille de présence qui fait apparaître que plus du quart des actions sont présentes ou représentées.

Il constate que l'assemblée, réunissant le quorum requis par la loi est légalement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le Président dépose sur le bureau pour être mis à la disposition des actionnaires :

- la feuille de présence de l'assemblée,
- la liste des actionnaires,
- le texte de la résolution proposée à l'assemblée.

Monsieur le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- démission de Monsieur Jean GOURGUE de ses fonctions de commissaire aux comptes titulaire et accession de Monsieur Jean Philippe LESAQUE à ces fonctions,

- nomination d'un commissaire aux comptes suppléant.

*

80

Après échange d'observations, Monsieur le Président met aux voix la résolution suivante figurant à l'ordre du jour.

RESOLUTION UNIQUE

L'assemblée générale constate la démission de Monsieur Jean GOURGUE de ses fonctions de commissaire aux comptes titulaire avec effet du 5 novembre 1993 et l'accession de Monsieur Jean Philippe LESAQUE, suppléant, auxdites fonctions dès l'exercice en cours.

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de commissaire aux comptes suppléant, Monsieur Pierre PLANTE demeurant à PARIS (75001) PARIS 3, rue Richelieu, inscrit auprès de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Paris.

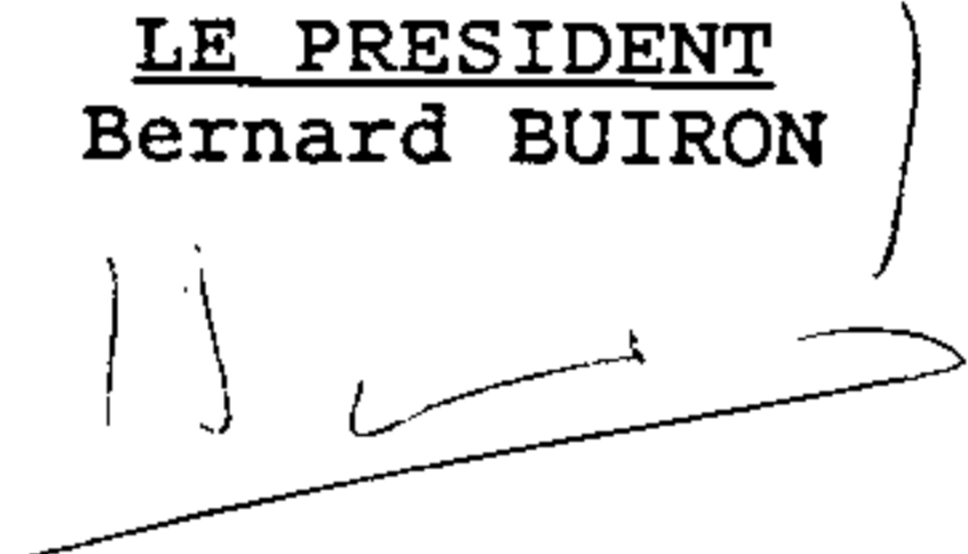
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Jean Philippe LESAQUE et Monsieur Pierre PLANTE, ont déclaré accepter les fonctions ci-dessus et qu'il n'existe de leur chef aucune incapacité ou incompatibilité de nature à faire obstacle à leur nomination.

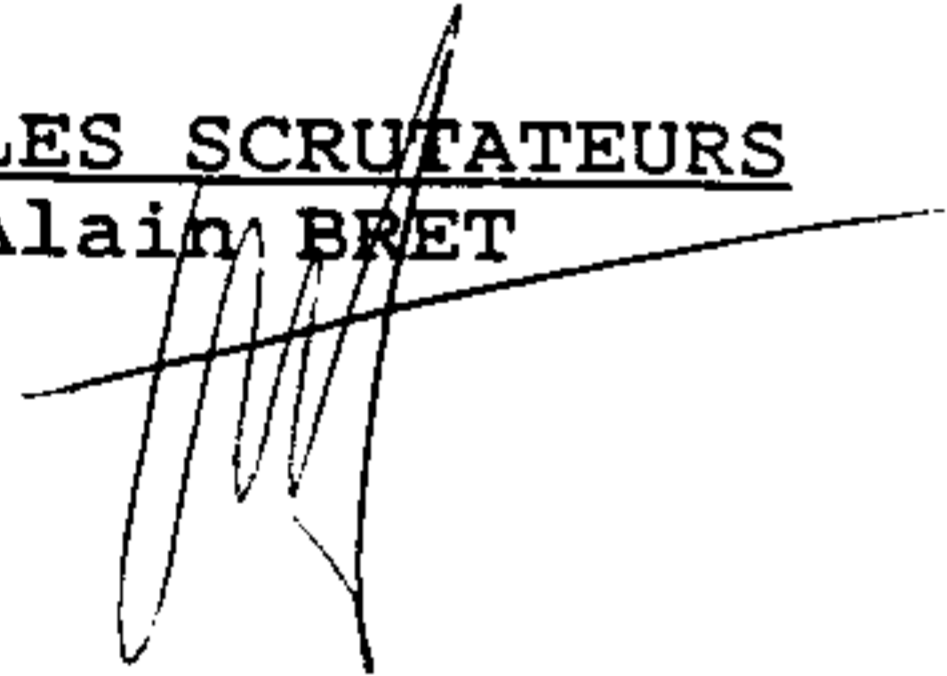
Rien n'étant plus à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé après lecture par les membres du bureau.

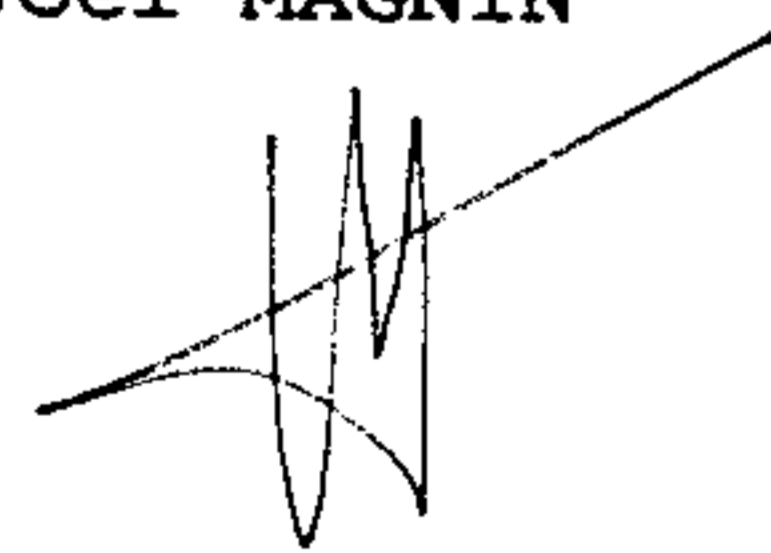
LE PRESIDENT
Bernard BUIRON



LES SCRUTATEURS
Alain BRET



Joël MAGNIN



LE SECRETAIRE
Frédéric GRANIER

